

# Compte rendu de la séance du 16 juillet 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Didier PERSEGOL

Le premier point évoqué concerne le camping du claux. La commune prévoit d'utiliser le terrain, dans le but d'avoir un second camping municipal. Pour ce projet, une mise à disposition moyennant acte notarié et redevance est en cours. Suite au vote du conseil municipal pour ledit projet, il apparaît 8 pour et un contre.

Le second point abordé concerne certains projets communaux réalisés. Voici les éléments présentés :

- **WC parking du haut** : coût 27 366 euros. Subvention : Conseil départemental : 5680 euros accordé ; DETR attendu : 17 040.

- **Aire de camping car** : 5220 euros

- **Feu d'artifice 2021** : 4969.56 euros

- **Camping : Logiciel réservation, matériel contrôle d'accès plaque immatriculation, barrière** : 10 665 .60 euros.

Le troisième point traité concerne l'agent technique communal. A ce jour, une convention de groupement de commande est proposée par la communauté de communes Gorges Causses Cévennes. L'agent technique étant motivé, il pourra bénéficier de formations. De plus le conseil municipal a pu revoir une délibération concernant les primes. Le motif est dû à la stagiairisation de l'agent sur le cadre d'emploi : adjoint technique territorial.

Le quatrième point est une convention avec l'entreprise ALL FIBRE - ALLIANCE TRES HAUT DEBIT. Elle permet à ladite entreprise d'occuper le domaine privé communal, dans le but d'installer un équipement de télécommunication. Suite au vote Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention et autres documents.

Le cinquième point est la désignation d'un référent pôle nature. Cette demande est faite par l'intercommunalité. Madame le Maire Régine DOUSSIÈRE et Madame la Première adjointe Cécile JASSAUD sont d'accord pour pouvoir partager ce rôle.

Le sixième point aborde l'éclairage nocturne du boulodrome. En effet, les joueurs de pétanque soumettent une demande de modification pour les heures de l'éclairage public. Après vote du conseil municipal, tous sont favorables pour que ledit éclairage soit modifié de manière suivante : de 5h à 3h du matin du 15/06/2021 au 15/09/2021 et de 6h à 23h du 05/09 au 15/06.

Le dernier point concerne un renouvellement d'une convention de mise à disposition correspondant au bail Safer : Section de Cauquenas pour Monsieur MICHAËL BLANC. Le conseil municipal vote à l'unanimité et adopte ledit renouvellement.

## **Questions diverses :**

La mairie devra avertir le SDEE afin de nettoyer les lampadaires et trouver de l'enrobé pour boucher des trous sur la chaussée.

L'implantation d'un guichet de billetterie amovible, par l'entreprise CANOË 2000 fait débat. Le certificat d'urbanisme a été demandé et accepté. Madame le Maire Régine DOUSSIÈRE décide de signer l'autorisation de mise en place correspondante.